

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Aéroport de Québec inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Aéroport de Québec inc., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016 et les états du résultat global, des variations des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Aéroport de Québec inc. au 31 décembre 2016 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Québec
Le 23 février 2017

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A119912

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

	2016 \$	2015 \$
Produits		
Atterrissage et aérogare	13 130 775	13 130 988
Frais d'améliorations aéroportuaires	22 632 270	20 354 222
Concessions	3 494 397	3 375 949
Locations	2 269 825	2 017 437
Stationnements	5 948 204	5 901 206
Services et recouvrements	5 891 734	5 647 140
Sûreté et sécurité	4 153 902	3 485 031
Autres produits	41 432	39 769
	57 562 539	53 951 742
Charges		
Charges au titre des avantages du personnel (note 14)	13 587 790	12 969 288
Loyer	3 405 466	3 116 152
Biens et services	13 806 425	12 693 643
En-lieu de taxes	3 465 659	4 143 626
Amortissement des immobilisations corporelles	12 580 717	11 641 566
Amortissement des frais reportés		78 820
Amortissement des produits reportés afférents aux immobilisations corporelles	(2 568 407)	(2 216 167)
	44 277 650	42 426 928
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	13 284 889	11 524 814
Produits financiers (note 16)	1 296 322	1 394 852
Charges financières (note 16)	(5 873 244)	(4 892 691)
RÉSULTAT NET	8 707 967	8 026 975
Autre élément du résultat global		
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement en résultat net		
Réévaluation du passif net au titre du régime de retraite à prestations définies	133 600	111 300
RÉSULTAT GLOBAL	8 841 567	8 138 275

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES VARIATIONS DES ACTIFS NETS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

	Résultats cumulés \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total des actifs nets \$
Soldes au 1^{er} janvier 2016	110 546 830	(2 260 600)	108 286 230
Résultat net	8 707 967		8 707 967
Réévaluation du passif net au titre du régime de retraite à prestations définies		133 600	133 600
Résultat global			8 841 567
Soldes au 31 décembre 2016	119 254 797	(2 127 000)	117 127 797
Soldes au 1 ^{er} janvier 2015	102 519 855	(2 371 900)	100 147 955
Résultat net	8 026 975		8 026 975
Réévaluation du passif net au titre du régime de retraite à prestations définies		111 300	111 300
Résultat global			8 138 275
Soldes au 31 décembre 2015	110 546 830	(2 260 600)	108 286 230

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

	2016 \$	2015 \$
Activités opérationnelles		
Résultat net	8 707 967	8 026 975
Éléments hors caisse		
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(41 432)	(39 769)
Amortissement des coûts de transaction	70 072	32 058
Amortissement des immobilisations corporelles	12 580 717	11 641 566
Amortissement des frais reportés		78 820
Amortissement des produits reportés afférents aux immobilisations corporelles	(2 568 407)	(2 216 167)
Passif au titre du régime de retraite à prestations définies	(32 208)	(66 389)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 19)	1 452 275	(1 592 713)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	20 168 984	15 864 381
Activités d'investissement		
Dépôts à terme	(108 618 414)	(256 215 959)
Encaissements de dépôts à terme	101 468 552	114 266 901
Encaissement de l'effet à recevoir	116 667	116 666
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(69 382 389)	(39 137 761)
Cessions d'immobilisations corporelles	48 224	45 731
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(76 367 360)	(180 924 422)
Activités de financement		
Encaissements des subventions à recevoir	7 953 674	9 586 232
Emprunts	50 000 000	267 000 000
Coûts de transaction	(240 089)	(1 199 684)
Remboursements d'emprunts	(2 881 200)	(109 881 200)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	54 832 385	165 505 348
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(1 365 991)	445 307
Encaisse au début	5 616 179	5 170 872
Encaisse à la fin	4 250 188	5 616 179

Au cours de l'exercice, l'entité a versé des intérêts pour un total de 12 454 991 \$ (7 522 393 \$ en 2015) et a encaissé des intérêts pour un total de 4 700 279 \$ (2 037 856 \$ en 2015).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 décembre 2016

	2016 \$	2015 \$
ACTIF		
Courants		
Encaisse	4 250 188	5 616 179
Dépôts à terme (note 17)	112 285 837	71 826 403
Débiteurs (note 6)	7 449 901	8 225 049
Subventions à recevoir (note 7)	9 602 163	10 242 572
Effet à recevoir (note 17)	116 667	116 667
Fournitures en stock	674 129	719 417
Frais payés d'avance	706 981	651 653
	135 085 866	97 397 940
Non courants		
Dépôts à terme (note 17)	89 781 581	123 091 153
Effet à recevoir (note 17)	1 975 000	2 091 667
Subventions à recevoir (note 7)	48 782 798	51 845 364
Immobilisations corporelles (note 8)	323 874 558	256 755 296
	464 413 937	433 783 480
	599 499 803	531 181 420
PASSIF		
Courants		
Créditeurs (note 9)	26 179 235	19 641 389
Produits reportés	648 333	485 658
Dépôts de clients	294 293	219 307
Emprunts (note 11)	6 674 389	7 220 767
Passifs au titre d'un contrat de location-financement (note 12)	437 138	
	34 233 388	27 567 121
Non courants		
Créditeurs (note 9)	2 729 891	651 383
Emprunts (note 11)	336 986 817	293 252 623
Obligation découlant d'un contrat de location-financement (note 12)	1 770 382	
Produits reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 13)	105 836 714	100 393 455
Dépôts de clients	485 700	535 686
Passif au titre du régime de retraite à prestations définies (note 14)	329 114	494 922
	448 138 618	395 328 069
	482 372 006	422 895 190
ACTIFS NETS		
Résultats cumulés et cumul des autres éléments du résultat global	117 127 797	108 286 230
	599 499 803	531 181 420

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Signé :

Signé :

André Fortin, CPA, CA, ASC, Avocat
Président du conseil d'administration

Lise Lapierre, CPA, CA, ASC
Présidente du comité d'audit

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 décembre 2016

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Aéroport de Québec inc. (AQi), régie en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, est une entité sans capital-actions et à but non lucratif exonérée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle est responsable de la gestion, de l'exploitation, de l'entretien et du développement de l'Aéroport international Jean-Lesage de Québec (« YQB ») en vertu d'un bail foncier signé le 27 octobre 2000 avec le gouvernement du Canada et dont la durée est de 60 ans avec une option de renouvellement pour une période additionnelle de 20 ans.

Le siège social de AQi est situé au 505, rue Principale, Québec (Québec) G2G 0J4.

2. GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de AQi ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la devise fonctionnelle de AQi.

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ont été approuvés le 23 février 2017 par le conseil d'administration, qui a également approuvé leur publication.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Généralités

Les états financiers ont été préparés selon les méthodes comptables énoncées dans les IFRS en vigueur au 31 décembre 2016. Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

Un sommaire des normes, modifications et interprétations des IFRS publiées, mais non encore entrées en vigueur, et qui n'ont pas été adoptées par anticipation par AQi, est présenté à la note 4.

Fournitures en stock

Les fournitures en stock sont évaluées au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque AQi devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués ultérieurement comme il est indiqué ci-après.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers de AQi sont classés dans les prêts et créances au moment de la comptabilisation initiale.

Tous les actifs financiers de AQi font l'objet d'un test de dépréciation au moins à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat sont présentés dans les charges financières ou les produits financiers, à l'exception de la perte de valeur sur les créances clients, qui est présentée dans les biens et services.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur, le cas échéant. L'actualisation est omise si son effet n'est pas significatif. L'encaisse, les dépôts à terme, les créances clients, les intérêts courus à recevoir, les subventions à recevoir et l'effet à recevoir font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Les débiteurs individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'ils sont en souffrance ou qu'il existe des indications objectives qu'une contrepartie en particulier ne respectera pas ses obligations. Les débiteurs qui ne sont pas considérés comme ayant subi une dépréciation individuellement sont soumis à un test de dépréciation de groupe, déterminé notamment en fonction du secteur d'activité et d'autres caractéristiques connues relatives au risque de crédit. L'estimation de la perte de valeur est alors fondée sur l'historique récent des taux de défaillance de la contrepartie pour chaque groupe identifié.

Passifs financiers

Les passifs financiers de AQi comprennent les fournisseurs, les intérêts courus, les dépôts de clients et les emprunts. Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges sont présentées dans les charges financières ou dans les produits financiers.

Contrats de location-financement

La direction fait preuve de jugement lors de la prise en compte de la substance d'un contrat de location afin de déterminer si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué est transférée. Les facteurs clés pris en compte comprennent la durée du contrat en comparaison avec la durée de vie économique de l'actif, la valeur actualisée des paiements minimums au titre de la location par rapport à la juste valeur de l'actif et le fait que AQi obtienne ou non la propriété de l'actif au terme de la durée du contrat de location.

Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels une portion importante des risques et des avantages est conservée par le bailleur sont traités comme des contrats de location simple. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur ultérieures, le cas échéant. Le coût inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif et les coûts de démantèlement ou d'enlèvement de l'actif.

Les immobilisations corporelles en cours sont transférées à leur catégorie respective seulement quand elles sont prêtes à être mises en service, soit quand l'actif est en place, les conditions sont réunies et la direction estime que l'actif peut être exploité comme prévu.

AQi capitalise au coût des immobilisations corporelles les intérêts sur ses emprunts ainsi que les frais accessoires, jusqu'à ce que la direction estime que l'immobilisation corporelle y afférente est prête à être mise en service.

Les parties d'un investissement dont le coût est significatif par rapport à l'ensemble de l'investissement total sont amorties séparément quand la vie utile de ces parties diffère de la vie utile de l'ensemble de l'investissement.

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode linéaire afin de réduire le coût jusqu'à la valeur résiduelle estimée des immobilisations corporelles. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

	Périodes
Bâtiments	3, 8, 10, 15, 25 et 40 ans
Améliorations locatives	5 et 15 ans
Pistes, chaussées et autres surfaces pavées	3, 8, 15, 25 et 40 ans
Machinerie et équipement	
Aérogare	3, 5, 10 et 25 ans
Salle de bagages	5, 10 et 25 ans
Autres	5, 10, 15 et 25 ans
Équipement informatique	3, 5 et 10 ans
Matériel roulant, mobilier et agencements	5, 10 et 20 ans

Dans le cas d'une location, les durées d'utilité attendues sont déterminées en fonction des autres actifs similaires détenus ou de la durée du contrat de location, si cette dernière est plus courte.

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont inscrites aux livres lorsqu'il existe une assurance raisonnable que AQi a satisfait aux exigences des ententes et que l'encaissement est probable. Les subventions sont inscrites au passif et amorties au même rythme que les immobilisations corporelles s'y rattachant.

Les estimations importantes à l'égard de la valeur résiduelle et de la durée d'utilité sont revues au besoin, mais au moins une fois l'an.

Le gain ou la perte résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la sortie et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé en résultat dans les autres produits.

Test de dépréciation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'une immobilisation corporelle excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs et elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

Toutes les immobilisations corporelles sont subséquemment réévaluées afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement peut ne plus exister. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable de l'actif excède sa valeur comptable.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont inscrits dans le coût de l'actif pendant la période nécessaire pour préparer l'actif en vue de son utilisation.

Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés et présentés dans les charges financières (se reporter à la note 16).

Constatation des produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour les biens vendus et les services fournis, excluant les taxes de vente, les rabais et les remises.

Les produits provenant des activités aéroportuaires, composés surtout des droits d'atterrissage et de redevances générales d'aérogare, sont gagnés principalement auprès des sociétés aériennes et sont constatés selon l'utilisation des lieux.

Les produits relatifs aux frais d'améliorations aéroportuaires sont basés sur le nombre de passagers embarqués par les sociétés aériennes. Ces produits sont comptabilisés au moment des embarquements.

Les loyers provenant des concessionnaires sont comptabilisés linéairement sur la durée des baux et, dans certains cas, sont calculés en pourcentage des ventes des concessionnaires, sujets à des loyers minimaux garantis. Les loyers de locaux pour bureaux et les loyers de terrains sont constatés linéairement sur la durée des baux correspondants.

Les produits de stationnements sont constatés selon l'utilisation des lieux.

Les produits de services de recouvrements et de sûreté et sécurité sont constatés dès que les services sont rendus.

Les produits d'intérêts sont constatés, lorsque gagnés, d'après le nombre de jours de détention du placement.

Avantages postérieurs à l'emploi et avantages du personnel à court terme

Depuis la privatisation de AQi le 1^{er} novembre 2000, cette dernière offre à l'ensemble de ses employés un régime de retraite à cotisations définies. Les employés qui étaient en poste au moment de la privatisation participent à un régime à prestations définies.

Le régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel AQi verse des cotisations définies à une entité indépendante. AQi n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires aux cotisations définies. Les contributions au régime sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle les services correspondants des membres du personnel sont reçus.

Le régime à prestations définies dont AQi est le promoteur détermine le montant que recevra un membre du personnel à titre de prestations de retraite en fonction de la durée du service et du salaire de fin de carrière. AQi conserve l'obligation juridique de verser les prestations même lorsque des actifs destinés au financement du régime à prestations définies ont été mis de côté.

AQi comptabilise ses obligations découlant de son régime à prestations définies ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs du régime. À cette fin, AQi a adopté les méthodes suivantes :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, avec projections de salaires, à partir des hypothèses les plus probables de la direction, notamment la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés;
- La charge de l'exercice relativement au coût des prestations définies est comptabilisée en résultat net pour la portion relative au coût des services et aux intérêts nets sur le passif net au titre du régime de retraite à prestations définies, et en autres éléments du résultat global pour la portion relative aux réévaluations du passif net au titre du régime de retraite à prestations définies. Les réévaluations comprennent les écarts actuariels et toute variation de l'effet du plafond de l'actif, le cas échéant;

Les avantages du personnel à court terme, notamment le droit aux vacances, sont des passifs courants compris dans les créateurs évalués au montant non actualisé que AQi s'attend à payer en raison des droits inutilisés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Provisions et passifs et actifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de AQi et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés, comme des litiges ou des contrats onéreux.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de clôture, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Un remboursement que AQi a la quasi-certitude de recevoir d'un tiers relativement à l'obligation est comptabilisé comme un actif distinct. Toutefois, cet actif ne doit pas être supérieur au montant de la provision.

Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

4. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications des normes existantes ont été publiées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB), mais elles ne sont pas encore en vigueur, et AQi ne les a pas adoptées de façon anticipée. L'information sur celles qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de AQi est fournie ci-après.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de AQi au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. Les nouvelles normes, modifications et interprétations des normes existantes qui n'ont pas été adoptées par anticipation et qui ne sont pas listées ci-après ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers de AQi.

IFRS 9, *Instruments financiers*

L'IASB a récemment publié l'IFRS 9, *Instruments financiers* (2014), qui représente l'achèvement de son projet de remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. La nouvelle norme présente des changements importants apportés aux directives de l'IAS 39 sur le classement et l'évaluation des actifs financiers, et instaure un nouveau modèle pour les pertes de crédit attendues pour la dépréciation des actifs financiers. L'IFRS 9 fournit également de nouvelles directives sur l'application de la comptabilité de couverture.

La direction de AQi n'a pas encore évalué l'incidence de l'IFRS 9 sur ces états financiers. La nouvelle norme doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*

L'IFRS 15 présente de nouvelles exigences relativement à la comptabilisation des produits des activités ordinaires et remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, ainsi que plusieurs interprétations liées aux produits. La nouvelle norme établit un nouveau modèle de comptabilisation des produits fondé sur le contrôle et fournit des directives supplémentaires pour plusieurs domaines qui n'étaient pas couverts en détail par les IFRS existantes, notamment sur la façon de comptabiliser les accords d'obligations de prestations multiples, les contreparties variables, les droits de remboursement des clients, les options de rachat d'un fournisseur et d'autres complexités courantes.

L'IFRS 15 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La direction de AQi n'a pas encore évalué l'incidence de l'IFRS 15 sur ces états financiers.

IFRS 16, *Contrats de location*

L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17 et trois interprétations connexes, ce qui parachève le projet à long terme de l'IASB sur la comptabilisation des contrats de location. Les contrats de location seront constatés à l'état de la situation financière sous la forme d'un actif au titre de droit d'utilisation et d'une obligation locative.

L'IFRS 16 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La direction de AQi n'a pas encore évalué l'incidence de l'IFRS 16 sur ces états financiers.

5. JUGEMENTS IMPORTANTS DE LA DIRECTION ET ESTIMATIONS

Jugements importants de la direction dans l'application de méthodes comptables

Lors de la préparation des états financiers, la direction pose des hypothèses, porte des jugements et effectue des estimations quant à la reconnaissance et à la mesure des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats futurs sont susceptibles d'être différents de ces hypothèses et estimations, et ils seront rarement exactement les mêmes dans la réalité. Ces jugements, hypothèses et estimations sont décrits ci-dessous.

Incertitude relative aux jugements, hypothèses et estimations

L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-dessous :

- Durées d'utilité des actifs amortissables :
La direction examine les durées d'utilité des actifs amortissables à chaque date de clôture en fonction de l'utilité prévue de ces actifs. Les valeurs comptables sont détaillées à la note 8. Les résultats réels peuvent toutefois être différents dans les faits, et ce, pour diverses raisons, telles qu'une usure prématurée, une capacité insuffisante, des changements réglementaires, etc.
- Passif au titre du régime de retraite à prestations définies :
La direction procède à une estimation annuelle de l'obligation au titre des prestations définies avec le soutien d'actuaire indépendants. Le résultat réel peut différer en raison d'incertitudes liées à l'estimation des taux standards d'inflation et de mortalité, ainsi que des futures augmentations de salaire.
- Provision pour créances douteuses :
La direction doit user de son jugement dans l'établissement de la provision pour créances douteuses en se basant notamment sur l'âge des comptes en souffrance, sur la capacité actuelle des débiteurs à payer, sur l'historique des paiements des débiteurs et sur les conditions générales de l'économie ou de l'industrie dans laquelle ces derniers évoluent.
- Contrats de location :
La nature exacte d'un contrat de location n'est pas toujours évidente et la direction doit recourir à son jugement pour déterminer dans quelle mesure les avantages et les risques sont transférés ou non à AQi.
- Provisions et passifs éventuels :
Le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ce passif implique des jugements et estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques et le montant potentiel à payer, les conseils juridiques obtenus, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont sources d'incertitude quant aux estimations.

6. DÉBITEURS

	2016 \$	2015 \$
Courants		
Créances clients, montant brut	5 185 210	5 604 542
Provision pour créances douteuses	(329 133)	(305 142)
Créances clients, montant net	4 856 077	5 299 400
Intérêts courus à recevoir	2 515 975	2 157 134
Taxes à la consommation à recevoir	77 849	768 515
	7 449 901	8 225 049

Tous les montants sont encaissables à court terme. La valeur comptable nette des créances clients et des intérêts courus à recevoir est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR

AQi a obtenu des subventions de 36 245 589 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de l'aérogare. De ce montant, une subvention de 15 000 000 \$ est attribuée au remboursement des obligations de série B. Au 31 décembre 2016, un montant de 9 500 000 \$ (8 500 000 \$ en 2015) a été versé directement par le subventionneur à cet égard. La subvention à recevoir porte intérêt au taux de 4,77 % et est applicable en réduction de la dette par versements trimestriels de 250 000 \$ jusqu'en avril 2022.

AQi a également obtenu une subvention de 50 000 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de l'aérogare. Cette subvention sert à rembourser les obligations de série D. Au 31 décembre 2016, un montant de 4 134 814 \$ (1 373 847 \$ en 2015) a été versé directement par le subventionneur à l'égard de ces obligations. La subvention à recevoir porte intérêt au taux de 2,8 % et est applicable en réduction de la dette par versements trimestriels de 1 023 419 \$ jusqu'en mai 2030.

De plus, AQi a obtenu des subventions totalisant 34 413 450 \$ (8 011 666 \$ en 2016; 5 279 074 \$ en 2015; 10 243 425 \$ en 2014; 10 879 285 \$ en 2013) pour financer la construction de certains projets. De ces montants, une somme totale de 27 393 675 \$ (7 953 674 \$ en 2016; 9 586 232 \$ en 2015; 3 637 899 \$ en 2014; 6 215 870 \$ en 2013) a été encaissée.

Les subventions encaissées et celles à recevoir sont comptabilisées sous la rubrique « Produits reportés afférents aux immobilisations corporelles ».

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Bâtiments et améliorations locales	Pistes, chaussées et autres surfaces pavées	Machinerie et équipement	Équipement informatique	Matériel roulant	Mobilier et agencements	Projets en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût								
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	126 955 754	91 938 021	39 444 240	12 838 194	9 834 273	4 150 787	34 959 943	320 121 212
Acquisitions et reclassements	912 582	14 785 083	446 431	3 095 924	3 514 804	90 340	56 861 607	79 706 771
Dispositions et radiations				(1 694 634)	(474 498)			(2 169 132)
Solde au 31 décembre 2016	127 868 336	106 723 104	39 890 671	14 239 484	12 874 579	4 241 127	91 821 550	397 658 851
Amortissement cumulé								
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	15 753 093	13 261 502	16 594 026	9 297 051	5 943 629	2 516 615		63 365 916
Amortissement	3 651 405	4 088 714	2 132 941	1 343 672	949 475	414 510		12 580 717
Dispositions et radiations				(1 687 842)	(474 498)			(2 162 340)
Solde au 31 décembre 2016	19 404 498	17 350 216	18 726 967	8 952 881	6 418 606	2 931 125		73 784 293
Valeur comptable au 31 décembre 2016	108 463 838	89 372 888	21 163 704	5 286 603	6 455 973	1 310 002	91 821 550	323 874 558
Coût								
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	126 394 497	75 076 512	39 491 661	11 770 398	9 766 764	4 093 377	14 482 158	281 075 367
Acquisitions et reclassements	561 257	16 861 509	189 468	1 067 796	207 197	57 410	20 477 785	39 422 422
Dispositions et radiations			(236 889)		(139 688)			(376 577)
Solde au 31 décembre 2015	126 955 754	91 938 021	39 444 240	12 838 194	9 834 273	4 150 787	34 959 943	320 121 212
Amortissement cumulé								
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	12 252 342	9 663 643	14 616 443	8 194 024	5 259 422	2 109 090		52 094 964
Amortissement et reclassements	3 500 751	3 597 859	2 214 472	1 103 027	817 932	407 525		11 641 566
Dispositions et radiations			(236 889)		(133 725)			(370 614)
Solde au 31 décembre 2015	15 753 093	13 261 502	16 594 026	9 297 051	5 943 629	2 516 615		63 365 916
Valeur comptable au 31 décembre 2015	111 202 661	78 676 519	22 850 214	3 541 143	3 890 644	1 634 172	34 959 943	256 755 296

Un montant de 2 870 560 \$ (1 294 012 \$ en 2015), représentant un montant d'intérêts sur les emprunts au cours de la période de construction, a été inscrit au coût des immobilisations corporelles au cours de l'exercice.

Le taux d'intérêt utilisé pour capitaliser les coûts d'emprunts inscrits dans les immobilisations corporelles a été de 2,61 % (2,63 % en 2015).

En vertu d'un contrat de location-financement, AQi s'est dotée d'infrastructures technologiques d'une valeur nette de 2 207 520 \$.

9. CRÉDITEURS

	2016 \$	2015 \$
Courants et non courants		
Fournisseurs	2 723 913	2 572 675
Fournisseurs afférents aux immobilisations corporelles	23 058 258	14 941 396
Salaires, vacances et avantages sociaux	1 874 107	1 486 354
Intérêts courus	1 252 848	1 292 347
	28 909 126	20 292 772

La valeur comptable des créditeurs correspond à une approximation de la juste valeur.

10. MONTANTS ÉVENTUELS

Passifs éventuels

Diverses réclamations ou actions judiciaires ont été intentées contre AQi au cours de l'exercice ou antérieurement. La direction estime que ces réclamations sont injustifiées et qu'il est peu probable que AQi ait à les régler. Cette évaluation est cohérente avec celle des conseillers juridiques externes indépendants.

11. EMPRUNTS

Les emprunts sont composés des passifs financiers suivants :

	Courants		Non courants	
	2016 \$	2015 \$	2016 \$	2015 \$
Obligations de série A, 5,12 %, intérêts payables trimestriellement, capital remboursable par versements trimestriels de 562 500 \$, échéant en avril 2029	2 250 000	2 250 000	25 875 000	28 125 000
Obligations de série B, 4,77 %, remboursables à même une subvention à recevoir par versements trimestriels de 250 000 \$ plus les intérêts, échéant en avril 2022	1 000 000	1 000 000	4 500 000	5 500 000
Obligations de série C, 4,36 %, nettes des frais de transaction de 972 872 \$, intérêts payables trimestriellement, capital remboursable à l'échéance en mai 2045			174 027 128	173 992 681
Obligations de série D, 2,8 %, remboursables à même une subvention à recevoir par versements trimestriels de 1 023 419 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2030	2 845 789	2 760 967	43 019 397	45 865 186
Obligations de série E, 3,42 %, nettes des frais de transaction de 206 624 \$, intérêts payables trimestriellement, capital remboursable à l'échéance en mai 2025			39 793 376	39 769 756
Obligations de série F, 3,25 %, nettes des frais de transaction de 228 084 \$, intérêts payables trimestriellement, capital remboursable à l'échéance en juin 2026			49 771 916	
Prêt à terme non rotatif, taux variable (1,63 %, 1,92 % en 2015), échéant en novembre 2017	578 600	1 209 800		
Total de la valeur comptable	6 674 389	7 220 767	336 986 817	293 252 623

11. EMPRUNTS (suite)

En vertu des conventions de crédit, AQi est assujettie à certaines conditions. Au 31 décembre 2016, ces conditions sont respectées.

Les obligations de séries A, C, E et F sont greffées d'un fonds de prévoyance pour le service de la dette et d'un fonds de prévoyance d'exploitation et d'entretien. Cette réserve est constituée de dépôts à terme non courants.

De plus, AQi peut recourir à un emprunt bancaire et à des prêts à terme, financés auprès d'institutions financières, de 2 000 000 \$ et de 4 421 400 \$, portant intérêt au taux préférentiel (2,7 %). Ces créances sont renégociables annuellement. AQi a également un prêt à terme autorisé de 10 000 000 \$. Ce dernier pourrait être augmenté par tranche de 10 000 000 \$ jusqu'à concurrence de 50 000 000 \$ et porte intérêt au taux des acceptations bancaires plus une prime. Il est renégociable en juillet 2018. Au 31 décembre 2016, ces créances sont inutilisées.

12. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-FINANCEMENT

	2016 \$	2015 \$
Obligation au titre d'un contrat de location-financement, 4,01 %, garantie par de l'équipement informatique d'une valeur comptable nette de 2 078 748 \$, remboursable par versements mensuels de 0,5640 \$ par passager embarqué/débarqué, capital et intérêts, échéant en septembre 2021	2 207 520	

La juste valeur du passif au titre du contrat de location-financement n'est pas significativement différente de la valeur comptable et est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les paiements minimums futurs au titre du contrat de location-financement au 31 décembre 2016 se résument comme suit :

	Moins d'un an \$	1 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Paiements au titre du contrat de location-financement	492 848	1 996 005		2 488 853
Charges financières	(55 710)	(225 623)		(281 333)
	437 138	1 770 382		2 207 520

13. PRODUITS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2016		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût non amorti \$
Bâtiments et améliorations locatives, pistes, chaussées et autres surfaces pavées	120 659 039	14 822 325	105 836 714
	2015		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût non amorti \$
Bâtiments et améliorations locatives, pistes, chaussées et autres surfaces pavées	112 647 373	12 253 918	100 393 455

14. OBLIGATIONS AU TITRE DE LA RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les charges comptabilisées au titre des avantages du personnel se détaillent comme suit :

	2016 \$	2016 \$
Salaires	10 284 705	10 046 947
Avantages sociaux	2 184 382	1 995 935
Régime de retraite à prestations définies	218 000	279 000
Régime de retraite à cotisations définies	576 410	489 841
Allocations de retraite et indemnités de fin d'emploi	324 293	157 565
Charges au titre des avantages du personnel	13 587 790	12 969 288

Régime de retraite à prestations définies

Le régime à prestations définies est enregistré au Bureau du surintendant des institutions financières, sous le numéro 57205, en vertu de la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension.

AQi offre un régime à prestations définies à ses employés à temps plein en poste avant le 1^{er} novembre 2000. Les cotisations salariales requises varient entre 8,0 % et 14,8 % (4,0 % et 7,5 % avant le 28 février 2014) du salaire, et sont assujetties à un maximum. AQi verse les cotisations nécessaires au financement du régime pour les services courants et pour combler le déficit. La rente des employés correspond à un pourcentage du salaire des cinq années consécutives de service reconnu aux fins d'admissibilité les mieux rémunérées. L'âge normal de retraite est 65 ans. Par contre, une date de retraite facultative est possible pour les participants âgés de 60 ans ou plus ayant accompli au moins deux années de service reconnu aux fins d'admissibilité, ainsi que pour les participants âgés de 55 ans ou plus ayant accompli au moins 30 années de service reconnu aux fins d'admissibilité.

AQi est soumise à certains risques liés aux avantages du personnel, dont le rendement des placements, le taux d'actualisation utilisé dans l'évaluation de l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies, l'espérance de vie des participants et l'inflation future. L'administrateur du régime est l'employeur. Celui-ci a pour responsabilité d'établir la politique de placement et d'analyser les changements réglementaires, les prestations, la capitalisation et la situation financière du régime contributif à prestations définies. L'administrateur a confié à un gestionnaire de placements indépendant la gestion des actifs du régime.

À des fins de comptabilisation, AQi évalue ses obligations au titre du régime de retraite à prestations définies et la juste valeur des actifs du régime le 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle complète sur base de capitalisation a été effectuée au 31 décembre 2015 et le résultat a été extrapolé jusqu'au 31 décembre 2016.

Les cotisations d'équilibre requises basées sur l'évaluation actuarielle de 2015 sont de 139 400 \$ (203 000 \$ en 2015).

14. OBLIGATIONS AU TITRE DE LA RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

Les obligations au titre du régime de retraite à prestations définies pour la période considérée se détaillent comme suit :

	2016 \$	2015 \$
Obligations au titre du régime de retraite à prestations définies au 1^{er} janvier	9 211 600	8 695 700
Coût des services rendus	141 300	189 100
Coût financier	370 400	353 500
Cotisations des employés	68 700	85 000
Écarts actuariels		
Perte (gain) actuarielle découlant de l'expérience du régime	(114 800)	47 400
Perte actuarielle découlant de changements dans les hypothèses financières	67 500	
Prestations versées	(285 900)	(159 100)
Obligations au titre du régime de retraite à prestations définies au 31 décembre	9 458 800	9 211 600

Afin de déterminer les obligations au titre de la retraite, les hypothèses actuarielles suivantes ont été utilisées :

	2016 %	2015 %
Taux d'actualisation	3,8	4,0
Taux de croissance de la rémunération	2,8	3,5
Inflation	1,8	2,0

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants du régime de retraite est de 14,7 ans.

Ces hypothèses ont été élaborées par la direction en tenant compte des conseils d'un actuaire indépendant.

Les actifs détenus relativement aux obligations au titre du régime de retraite à prestations définies de AQi peuvent être rapprochés avec le solde d'ouverture à la date de clôture comme suit :

	2016 \$	2015 \$
Juste valeur des actifs du régime au 1^{er} janvier	9 637 278	8 998 489
Augmentation des actifs		
Cotisations de l'employeur	250 208	345 389
Cotisations des employés	68 700	85 000
Rendement des actifs du régime, excluant les produits d'intérêts	378 400	64 900
Produits d'intérêts	385 500	362 600
	1 082 808	857 889
Diminution des actifs		
Frais d'administration	55 000	60 000
Prestations versées	285 900	159 100
	340 900	219 100
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre	10 379 186	9 637 278

Les actifs du régime sont dans des unités de fonds communs à stratégie équilibrée.

14. OBLIGATIONS AU TITRE DE LA RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

Les actifs du régime comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose de trois niveaux, dont le niveau 1 qui utilise des données sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs auxquels le régime de retraite a accès. Les actifs du régime sont de niveau 1.

La charge au titre du régime de retraite à prestations définies de l'exercice présentée à l'état du résultat global au poste « Charges au titre des avantages du personnel » se détaille comme suit :

	2016 \$	2015 \$
Coût des services rendus	141 300	189 100
Intérêts nets	21 700	29 900
Frais d'administration	55 000	60 000
Charge relative au titre du régime de retraite à prestations définies	218 000	279 000

AQI prévoit verser des cotisations de 207 661 \$ (280 364 \$ en 2015) au régime de retraite au cours du prochain exercice.

Les obligations au titre du régime de retraite à prestations définies et les actifs du régime peuvent être rapprochés de la façon suivante avec les montants présentés à l'état de la situation financière :

	2016 \$	2015 \$
Juste valeur des actifs du régime	10 379 186	9 637 278
Obligations au titre du régime de retraite à prestations définies	9 458 800	9 211 600
Excédent	920 386	425 678
Effet du plafond de l'actif au titre du régime de retraite à prestations définies	(1 249 500)	(920 600)
Passif au titre du régime de retraite à prestations définies	(329 114)	(494 922)

Les hypothèses actuarielles peuvent avoir une incidence importante sur les montants liés aux avantages du personnel.

Le tableau ci-dessous illustre la façon dont des changements qui auraient raisonnablement pu être apportés aux hypothèses actuarielles importantes utilisées au 31 décembre 2016 auraient influé sur l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies à cette même date.

	2016 \$	2015 \$
	Impact sur l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies	Impact sur l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies
Taux d'actualisation	3,55 % (au lieu de 3,80 %) 346 800	344 200
Taux de croissance des salaires	2,55 % (au lieu de 2,80 %) (15 700)	(22 500)
Inflation	1,55 % (au lieu de 1,80 %) (206 200)	(203 400)

15. CONTRAT DE LOCATION ET AUTRES ENGAGEMENTS

Contrat de location simple en tant que preneur

AQi loue les installations aéroportuaires en vertu d'un bail avec Transports Canada depuis le 1^{er} novembre 2000. Le loyer est établi en fonction d'un pourcentage progressif variant selon les différents paliers de produits. Les produits excluent les intérêts créditeurs, ces derniers étant inférieurs aux intérêts débiteurs. Les paliers de produits et les pourcentages convenus sont les suivants :

	%
Paliers de produits	
0 à 5 M\$	0
5 à 10 M\$	1
10 à 25 M\$	5
25 à 100 M\$	8
100 à 250 M\$	10
250 M\$ et plus	12

Contrats de location simple en tant que bailleur

AQi loue des terrains et des bâtiments aéroportuaires à des sous-locataires. Les produits de ces sous-locations totalisent 2 269 825 \$ (2 017 437 \$ en 2015).

Autres engagements

AQi s'est engagée, d'après des contrats de service échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2021, à verser une somme de 36 089 637 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 8 939 435 \$ en 2017, à 7 964 997 \$ en 2018, à 8 433 057 \$ en 2019, à 5 393 344 \$ en 2020 et à 5 358 804 \$ en 2021.

De plus, AQi s'est engagée à verser 82 264 505 \$ au cours du prochain exercice pour des contrats de construction.

16. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Produits financiers

Les produits financiers des périodes de présentation de l'information financière se détaillent comme suit :

	2016 \$	2015 \$
Produits d'intérêts sur l'encaisse	36 038	51 640
Produits d'intérêts sur les dépôts à terme	1 099 972	1 158 131
Produits d'intérêts sur l'effet à recevoir	160 312	185 081
	1 296 322	1 394 852

Charges financières

Les charges financières des périodes de présentation de l'information financière se détaillent comme suit :

	2016 \$	2015 \$
Charges d'intérêts sur les emprunts	6 335 829	5 340 184
Produits d'intérêts sur la subvention à recevoir afférente à un emprunt	(532 657)	(479 551)
Amortissement des coûts de transaction	70 072	32 058
	5 873 244	4 892 691

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Catégories d'actifs et de passifs financiers

La valeur comptable des montants présentés dans l'état de la situation financière se rapporte aux catégories d'actifs et de passifs qui suivent :

Actifs financiers

Prêts et créances

	Taux d'intérêt et échéance	2016 \$	2015 \$
Courants			
Encaisse		4 250 188	5 616 179
Dépôts à terme	Taux moyen pondéré de 1,80 % (1,85 % au 31 décembre 2015)	112 285 837	71 826 403
Débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir (note 6)		7 372 052	7 456 534
Subventions à recevoir (note 7)		9 602 163	10 242 572
Effet à recevoir		116 667	116 667
		133 626 907	95 258 355
Non courants			
Dépôts à terme	Taux moyen pondéré de 1,95 % (1,80 % au 31 décembre 2015), échéant à différentes dates jusqu'en 2026	89 781 581	123 091 153
Effet à recevoir	Taux d'un prêt hypothécaire résidentiel majoré de 5,25 %	1 975 000	2 091 667
Subventions à recevoir (note 7)		48 782 798	51 845 364
		140 539 379	177 028 184
		274 166 286	272 286 539

Effet à recevoir

Les prêts et créances comprennent un effet à recevoir en vertu d'une convention d'emphytéose, portant intérêt au taux d'un prêt hypothécaire résidentiel de cinq ans, majoré de 5,25 % (7,79 %; 8,14 % au 31 décembre 2015), encaissable par versements mensuels de 9 722 \$ se terminant en janvier 2033, suivis de 333 versements mensuels de 1 \$, et échéant le 30 octobre 2060. La portion encaissable à court terme est de 116 667 \$.

Passifs financiers

	2016 \$	2015 \$
Courants		
Créditeurs, excluant les salaires, les vacances et les avantages sociaux à payer (note 9)	24 305 128	18 155 035
Dépôts de clients	294 293	219 307
Emprunts (note 11)	6 674 389	7 220 767
	31 273 810	25 595 109
Non courants		
Créditeurs (note 9)	2 729 891	651 383
Dépôts de clients	485 700	535 686
Emprunts (note 11)	336 986 817	293 252 623
	371 476 218	320 034 801

La juste valeur des instruments financiers non courants est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Évaluation de la juste valeur

Les méthodes et les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur sont les mêmes que celles utilisées lors de la période de présentation de l'information financière précédente. Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

Dépôts à terme, subventions à recevoir, effet à recevoir et emprunts

La juste valeur des dépôts à terme, des subventions à recevoir et de l'effet à recevoir a été déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels aux taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des instruments financiers similaires ayant la même durée jusqu'à l'échéance, et elle se rapproche de la valeur comptable. La juste valeur des emprunts est de 334 084 718 \$ (302 663 695 \$ en 2015) et a été déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels aux taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des emprunts similaires.

Risques découlant des instruments financiers

AQi est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les actifs et les passifs financiers de AQi sont résumés précédemment par catégorie. Les principaux types de risques sont le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité.

Les membres de la direction de AQi gèrent les risques en étroite collaboration avec les membres du conseil d'administration. Les objectifs poursuivis visent à garantir activement les flux de trésorerie à court et à moyen terme de AQi en réduisant l'exposition aux marchés des capitaux. Les échéances des placements financiers de AQi sont toutes inférieures à cinq ans.

AQi ne négocie pas activement d'actifs financiers à des fins spéculatives. Les principaux risques financiers auxquels AQi est exposée sont décrits ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent et entraînent une perte en raison de variations des taux d'intérêt.

Les dépôts à terme, les subventions à recevoir et les obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc AQi au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Puisque les instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti, les variations de la juste valeur n'ont aucun impact sur le résultat net.

L'effet à recevoir en vertu d'une convention d'emphytéose et les emprunts à terme portent intérêt à taux variable et exposent donc AQi au risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Conformément à ses politiques, AQi vise à atténuer l'exposition de son financement à long terme au risque de flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les emprunts à plus long terme portent donc intérêt à taux fixe.

La direction estime que des fluctuations des taux d'intérêt de 1 % n'auraient pas d'incidence importante sur le résultat de AQi.

Risque de crédit

Le risque de crédit est défini comme le risque qu'un débiteur de AQi manque à l'une de ses obligations.

Le risque de crédit associé aux comptes clients est généralement diversifié, puisque AQi négocie avec un grand nombre d'établissements.

L'exposition maximale de AQi au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers comptabilisés à la date de clôture.

AQi a pour politique de traiter uniquement avec des parties solvables. La direction de AQi estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, à chaque date de clôture, est bonne.

Aucun actif financier de AQi n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme le risque que AQi ne puisse respecter ses engagements. La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse et à s'assurer que AQi dispose des sources de financement nécessaires à ses activités. À cette fin, AQi établit annuellement des prévisions budgétaires et des prévisions de trésorerie.

AQi considère les flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer des actifs financiers dans son évaluation et dans sa gestion du risque de liquidité, en particulier la trésorerie et les créances clients. L'encaisse, les dépôts à terme et les créances clients actuelles de AQi excèdent de façon significative les besoins courants en sortie de trésorerie.

Au 31 décembre 2016, les échéances contractuelles des passifs financiers non dérivés de AQi (y compris les versements d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

	2016			
	Courants		Non courants	
	Moins de 6 mois \$	6 à 12 mois \$	1 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$
Créditeurs, excluant les salaires, les vacances et les avantages sociaux à payer	22 903 604	1 401 524	2 729 891	
Dépôts de clients		294 293	485 700	
Emprunts	10 144 708	10 048 308	76 804 648	517 188 681
	33 048 312	11 744 125	80 020 239	517 188 681
	2015			
	Courants		Non courants	
	Moins de 6 mois \$	6 à 12 mois \$	1 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$
Créditeurs, excluant les salaires, les vacances et les avantages sociaux à payer	17 712 288	442 747	651 383	
Dépôts de clients		219 307	535 686	
Emprunts	9 419 808	9 954 608	70 959 767	471 781 533
	27 132 096	10 616 662	72 146 836	471 781 533

18. GESTION DU CAPITAL

Dans ses opérations de gestion du capital, AQi vise l'atteinte de ces objectifs :

- Dégager le capital nécessaire lui permettant de développer et d'améliorer les services aériens et aéroportuaires afin d'assurer un service de qualité aux passagers;
- Maintenir une structure de capital souple lui permettant d'obtenir du financement afin de développer ses infrastructures et son patrimoine foncier;
- Maintenir les liquidités nécessaires afin de faire face aux risques susceptibles d'affecter sa situation financière.

Le capital de AQi est constitué des actifs nets et des emprunts totalisant 462 996 523 \$ (408 759 620 \$ au 31 décembre 2015).

Afin d'assurer l'atteinte de ses objectifs, la direction de AQi :

- Produit et dépose auprès du conseil d'administration les prévisions financières à court et à long terme;
- Produit et dépose trimestriellement auprès du conseil d'administration les états financiers ainsi que le rapport de gestion sur les activités, et fait le suivi des prévisions financières;
- Révise périodiquement la tarification de ses services.

19. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT

Les ajustements suivants pour les éléments sans effet de trésorerie ont été apportés au résultat afin d'obtenir les flux de trésorerie opérationnels :

	2016 \$	2015 \$
Débiteurs	775 148	(2 763 581)
Fournitures en stock	45 288	(68 068)
Frais payés d'avance	(55 328)	(176 095)
Créditeurs, excluant les fournisseurs afférents aux immobilisations corporelles	499 492	1 831 684
Provisions		(850 000)
Produits reportés	162 675	258 362
Dépôts de clients	25 000	174 985
	1 452 275	(1 592 713)

20. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de AQi comprennent ses administrateurs, ses principaux dirigeants ainsi que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des membres du personnel de AQi.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de AQi comprennent les administrateurs et les membres de la direction. La rémunération des principaux dirigeants se détaille comme suit :

	2016 \$	2015 \$
Salaires, incluant les primes	1 693 044	1 594 540
Coût des avantages sociaux	167 867	172 163
Avantages postérieurs à l'emploi	74 897	71 615
Jetons de présence et honoraires des administrateurs	332 863	385 593
Total de la rémunération	2 268 671	2 223 911

Transactions liées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Le régime à prestations définies constitue une partie liée, de même que le régime à cotisations définies. Les transactions de AQi avec les régimes de retraite comprennent les cotisations versées aux régimes qui sont présentées à la note 14. AQi n'a conclu aucune autre transaction avec les régimes de retraite, et aucun solde n'est impayé, sauf les cotisations du dernier mois de l'exercice, qui sont payées au cours du mois suivant la fermeture.